

PROVINCE DE QUÉBEC  
RÉGIE INTERMUNICIPALE  
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 20 janvier 2022.

Noter que la réunion se déroule par visioconférence et enregistrée vu la situation exceptionnelle (COVID-19). De plus, le tout se déroule à huis clos.

Étaient présents Mesdames et Messieurs:

Marc-Antoine Poulin, vice-président et représentant de Saint-Prosper  
Michel Breton, vice-président et représentant de Saint-Hilaire de Dorset

Jean-Philippe Mercier, représentant de Saint-Gédéon de Beauce

Sylvain Veilleux, représentant de Saint-René

Jonathan Pépin, représentant de Saint-Benoit-Labre

Shawn Marier, représentant de Saint-Honoré-de-Shenley

Léon Drouin, représentant de Lac Poulin

Fabien Couture, représentant de Saint-Théophile

Jean-Yves Busque, représentant de Saint-Simon-les-Mines

Gabriel Giguère, représentant de Saint-Côme-Linière

Josée Bédard, représentante de Sainte-Aurélie

Sandra Deschênes, représentante de Saint-Zacharie

Michel Marcoux, représentant de Saint-Martin

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Fortier, président et représentant de Saint-Georges.

Est également présent Monsieur Eric Maheux, directeur général et secrétaire-trésorier de l'assemblée.

Considérant le décret qui déclare l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois;

Considérant les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la présente séance;

En conséquence, il est résolu unanimement :

Que la présente séance du conseil sera tenue par rencontre à huis clos avec les membres du conseil.

L'assemblée est ouverte à 19 h 00.

**RÉSOLUTION NO: 5614-22**

**ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par Madame Josée Bédard  
APPUYÉ par Monsieur Fabien Couture  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ordre du jour de cette assemblée soit accepté avec les modifications suivantes :

7.1- Embauche de monsieur Réjean Lamontagne.

8- Correspondance

9-Période de questions

10-Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION NO: 5615-22**

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE TENUE LE 16 DÉCEMBRE 2021**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Giguère  
APPUYÉ par Monsieur Léon Drouin  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

**QUE** le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 16 décembre 2021 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

### **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et il répond à leurs questions :

- Les autorisations de dépenses en date du 20 janvier 2022;
- Le tonnage de matières résiduelles acheminées au lieu d'enfouissement par chacune des municipalités membres de la Régie au cours du mois de décembre 2021;
- Le tonnage des matières récupérées (bac bleu) au cours du mois de décembre 2021, selon les données transmises par l'entrepreneur au dossier.

### **RÉSOLUTION NO: 5616-22**

#### **ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Fabien Couture  
APPUYÉ par Monsieur Michel Breton  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

**QUE** les déboursés présentés soient acceptés selon les montants suivants : Fin décembre : C/P : 245 101,01 \$, salaires : 43 400,67 \$, et janvier : C/P : 71 897,15 \$, salaires : 21 760,31 \$ pour un montant total de 382 159,14 \$.

ADOPTÉE

### **SUIVI DU PLAN DE COMMUNICATION**

Madame Audrey Paquet, agente aux communications à la Régie, fait un compte rendu verbal aux administrateurs présents, des dossiers qu'elle a traités depuis la dernière rencontre.

**RÉSOLUTION NO: 5617-22**

**DATES DES ASSEMBLÉES RÉGULIÈRES EN 2022**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Giguère  
APPUYÉ par Monsieur Sylvain Veilleux  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

**QUE** les assemblées régulières des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud soient tenues en 2022 selon les dates suivantes : 20 janvier, 17 février, 24 mars, 21 avril, 19 mai, 23 juin, 18 août, 22 septembre, 20 octobre, 17 novembre et 15 décembre;

**QUE** les dates pourront être changées, par l'adoption d'une résolution modifiant celles-ci.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION NO: 5618-22**

**EMBAUCHE DE MONSIEUR RÉJEAN LAMONTAGNE**

CONSIDÉRANT qu'avant les fêtes 2021, Monsieur Réjean Lamontagne avait remis sa démission (résol #5610-21);

CONSIDÉRANT qu'après réflexion, Monsieur Lamontagne a décidé de revenir à la Régie;

CONSIDÉRANT qu'une discussion est intervenue entre M. Lamontagne et Monsieur Eric Maheux, directeur général de la Régie;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Giguère  
APPUYÉ par Monsieur Jean-Yves Busque  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

**QUE** ce conseil embauche, rétroactivement au 11 janvier 2022, Monsieur Réjean Lamontagne afin que celui-ci réintègre son poste de responsable de l'Écocentre et ce, aux conditions entendues avec Monsieur Eric Maheux, directeur général à la Régie.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION NO: 5619-22**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Giguère  
APPUYÉ par Monsieur Sylvain Veilleux  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la présente assemblée soit levée à 20 h18.

ADOPTÉE

**LE PRÉSIDENT  
DE L'ASSEMBLÉE**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

**JEAN-PIERRE FORTIER**

**ERIC MAHEUX**